

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 7 avril 2026

Vœu présenté par les groupes Val-de-Marne en commun – Parti communiste français et citoyen.ne.s, Socialiste, Écologistes et Citoyens et M. Daniel Guérin, conseiller départemental.

Le Conseil départemental s'oppose au projet de carte scolaire 2026/2027 dans le Val-de-Marne et exige des moyens supplémentaires pour l'école publique.

Considérant le projet de carte scolaire 2026/2027 soumis au Comité Social d'Administration Spécial Départemental (CSA SD) convoqué le 31 mars 2026.

Considérant que, s'il était mis en œuvre en l'état, il conduirait à la fermeture de 168 classes dans le Val-de-Marne à la rentrée scolaire 2026-2027.

Considérant que la baisse des effectifs prévisionnels ne saurait justifier une telle mesure.

Considérant les effets de seuil de ces fermetures de classes dans de nombreuses écoles.

Considérant l'urgence que constitue le renforcement de l'école publique et des moyens de l'enseignement en France en général, dans le Val-de-Marne en particulier.

Considérant que la mise en œuvre de la carte scolaire proposée entraînerait une évidente et inévitable dégradation des conditions d'enseignement.

Considérant que la mise en place des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) sans moyens, engendrerait des fermetures de classes supplémentaires, la remise en cause des missions des Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), ne répondrait pas aux besoins pérennes des élèves et des équipes, et risquerait de remettre en cause les missions de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) avec l'objectif de diminuer le nombre de notifications d'Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH).

Considérant que le Recteur et le Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) ont confirmé lors des Comités Social d'Administration académique (CSA-A) et Départementaux des 5 et 6 février qu'un nombre conséquent de postes seraient pris sur la dotation du Département pour ses PAS et engendreraient donc des fermetures de classes supplémentaires.

Considérant que de nombreuses écoles val-de-marnaises réclament depuis des années à bénéficier de l'ensemble des moyens Réseaux d'éducation prioritaire (REP) (seuils, décharges de direction et classes dédoublées) et qu'aucune d'entre elles ne figurent dans la liste d'écoles « présentant des difficultés particulières » publiée par le ministère de l'Éducation nationale.

Considérant que seul le recrutement de 1 700 postes d'AESH a été annoncé au niveau national, lorsque les besoins pour notre seul Département s'élèvent à 3 000 AESH.

Considérant que le Sénat a refusé toute avancée sur le statut de fonctionnaire pour les AESH avec le soutien du ministre de l'Éducation nationale.

Considérant la mobilisation de nombreux enseignants, personnels de l'Éducation nationale et parents d'élèves depuis le début de l'année et notamment ce 31 mars 2026 contre cette situation et ce projet de carte scolaire.

Le Conseil départemental du Val-de-Marne :

- **Réaffirme** son attachement à une école publique de qualité dotée des moyens nécessaires pour répondre à l'enjeu majeur de société que constitue un accès à l'éducation égal pour tous, creuset de la citoyenneté et vecteur d'inclusion sociale.
 - **S'oppose** fermement et totalement au projet de carte scolaire tel que transmis aux membres du CSA SD.
 - **Demande** l'annulation des fermetures de classe prévues à la rentrée 2026-2027.
 - **Demande** l'annulation des suppressions de postes et l'octroi d'une dotation dans le premier comme dans le second degré afin de répondre aux besoins des écoles et établissements qui manquent de moyens.
 - **Demande** le recrutement de 3 000 postes d'AESH en Val-de-Marne pour que toutes les notifications d'accompagnement prononcées par la MDPH 94 soient effectivement mises en œuvre.
 - **Demande** la création d'un statut de fonctionnaire d'État catégorie B pour ces personnels, avec un salaire à temps complet pour 24 heures d'accompagnement des élèves en situation de handicap.
 - **Demande** le respect des orientations dans les dispositifs d'Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) (Troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSA), Troubles des fonctions cognitives ou mentales (TFC) ...), les unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA), les unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) et l'augmentation du nombre de personnels titulaires à hauteur des besoins notifiés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
 - **Demande** l'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive, l'abandon des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) ainsi que de la politique de mutualisation et des PAS.
 - **Demande** la création massive de postes d'enseignants spécialisés à hauteur des besoins de psychologues scolaires, d'infirmiers, de médecins et d'assistantes sociales.
-